

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU MARDI 3 OCTOBRE 2023

Le mardi 3 octobre à 18 heures s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association parisienne de l'Audiovisuel Français – CLUB DE L'AUDIOVISUEL, dans les locaux d'Audiens Care situés 7 rue Bergère à Paris (75009), et ci-après relatée.

Sur convocation de son Secrétaire général, Monsieur Jacques Marie Ponthiaux, 14 membres adhérents sont présents et 9 membres adhérents sont représentés, soit un total de 23 membres adhérents sur 45 membres composants l'association à jour de leur cotisation.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance.

Monsieur Patrick Bézier, préside la séance.

Monsieur Jean-François Besse, exerce les fonction de Secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

Le Président rappelle qu'aux termes de nos statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire délibère valablement lorsqu'un quorum d'un tiers de ses membres à jour de leur cotisation est présent.

Le quorum est atteint (23 sur 45) l'assemblée générale peut valablement se tenir.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant.

1. Présentation du rapport moral 2022 du Président ;
2. Approbation et vote du rapport moral ;
3. Présentation du rapport financier 2022 du Trésorier ;
4. Approbation des comptes et quitus ;
5. Vote sur le renouvellement des mandats d'administrateurs de Madame Jessica Miri-Marcheteau et de Messieurs Jean-François Besse et Jacques-Marie Ponthiaux ;
6. Suite à la démission de Madame Laurine Garaude et de Monsieur Sébastien Ménard, vote pour l'élection de trois nouveaux administrateurs : Madame Catherine Murgante, et Messieurs Léonidas Kalogéropoulos et Monsieur Thierry Nodarian.
7. Questions diverses.

La séance est ouverte par le Président à 18h10.

Le Président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

1. Présentation du rapport moral du Président.

Intervention du Président de l'Association qui expose le rapport moral de l'activité de l'association pour l'année écoulée et dresse le bilan de la remise des Lauriers de l'Audiovisuel 2022 qui s'est déroulée au Théâtre Marigny et qui a été diffusée sur TV5 Monde.

2. Approbation du rapport moral du Président pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale approuve le rapport moral du président qui est joint en annexe du présent Procès verbal.

Résultats du vote :

POUR : 23 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### 3. Présentation des comptes de l'exercice 2022.

Intervention du Trésorier qui expose le rapport financier annexé aux présentes.

Ces comptes font apparaître un montant total des produits qui s'est élevé à la somme de 88 718 € et un montant total des charges de 110 419 € laissant apparaître un solde déficitaire d'un montant de 21 700 € (dont 20 257 € liés à la cérémonie des Lauriers).

### 4. Approbation des comptes de l'exercice 2022 et quitus.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels que sont arrêtés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, donne quitus au Président du Conseil d'Administration pour sa gestion.

Résultat du vote :

POUR : 23 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### 5. Election au Conseil d'Administration : Renouvellement de mandat

Trois administrateurs arrivent à échéance de leur mandat :

- Madame Jessica Miri Marcheteau
- Monsieur Jean-François Besse
- Monsieur Jacques-Marie Ponthiaux

Le Président rappelle les attributions du Conseil d'Administration et les caractéristiques du mandat d'administrateur définies par les statuts ; la majorité simple des présents et représentés est nécessaire pour être élu, soit un nombre de voix minimal égal à 12.

Les candidats déclarent accepter par avance les fonctions auxquelles ils postulent, et qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale après un vote exprimé à main levée à l'appel du nom du candidat au renouvellement de son mandat,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale après un vote exprimé à main levée à l'appel du nom du candidat au renouvellement de son mandat d'administrateur, a élu pour une durée de trois ans en qualité d'administrateur, les membres suivants :

- Madame Jessica Miri Marcheteau  
POUR : 23 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
- Monsieur Jean-François Besse  
POUR : 23 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
- Monsieur Jacques-Marie Ponthiaux  
POUR : 23 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Leur mandat d'administrateur est renouvelé pour trois ans et prendra fin le 30 septembre 2026.

### 6. Election au Conseil d'Administration : Nouveaux postulants

Trois membres ont adressé leur candidature conformément aux statuts pour postuler à la fonction d'administrateur :

- Madame Catherine Murgante
- Monsieur Léonidas Kalogéropoulos
- Monsieur Thierry Nodarian

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale après un vote exprimé à main levée à l'appel du nom du candidat au poste d'administrateur, a élu pour une durée de trois ans en qualité d'administrateur, les membres suivants :

Madame Catherine Murgante

POUR : 23 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Monsieur Léonidas Kalogéropoulos

POUR : 23 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Monsieur Thierry Nodarian

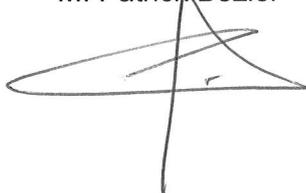
POUR : 23 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Les nouveaux administrateurs sont élus pour un mandat de trois ans à compter de ce jour et prendra fin le 30 septembre 2026.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures.

**Le Président**

M. Patrick Bézier



**Le Secrétaire**

M. Jean-François Besse

